

et de la Colonisation, en 1931, ferma tous ses bureaux d'information aux Etats-Unis et réduisit sa représentation dans les Iles Britanniques.

Depuis plusieurs années, les règlements de l'Immigration contiennent une clause stipulant que les immigrants venant au Canada doivent posséder assez de fonds pour se suffire à eux-mêmes jusqu'à ce qu'ils se trouvent un emploi. Naturellement, une somme qui peut être considérée suffisante quand le travail abonde ne pourrait l'être en temps de chômage, et la sanction de ce règlement est un important facteur pour réduire l'immigration de l'époque actuelle. De plus, un Ordre en Conseil du 7 août 1929 interdit le débarquement au Canada de tout immigrant venant exécuter du travail ou faire du service de quelque genre que ce soit en vertu d'un contrat, d'une entente, exprimés ou sous-entendus; d'autre part ce règlement ne s'applique pas aux cultivateurs, à la main-d'œuvre agricole ou aux gens de peine. Sous le même Ordre, le ministre de l'Immigration et de la Colonisation peut admettre tout ouvrier à l'entreprise s'il juge son travail ou son service nécessaire au pays.

L'influence des périodes de prospérité ou d'adversité sur l'immigration est clairement reflétée par les statistiques du tableau 2, où l'on voit qu'au cours des 35 dernières années l'immigration fut à son minimum en 1897, année de grande crise économique; que depuis cette date jusqu'en 1908 elle augmenta régulièrement, qu'un déclin se produisit pendant l'exercice financier clos le 31 mars 1909, causé par la brève dépression de 1908; qu'à partir de ce moment, l'immigration suivit une marche ascendante ininterrompue jusqu'en 1913. Durant les exercices 1915 à 1919, l'immigration fut restreinte pour des raisons plutôt politiques qu'économiques, mais concurremment à la reprise des affaires amenée par la fin de la guerre, notre immigration fut doublée et au delà; enfin, la crise générale qui caractérisa les années 1921 et 1922 est reflétée dans une décroissance de l'immigration pendant les exercices clos les 31 mars 1922 et 1923. La reprise des affaires en 1923 se traduisit par une nouvelle activité de l'immigration. Pendant l'exercice terminée le 31 mars 1924, il est entré au Canada 148,560 immigrants, soit plus du double de l'année précédente. Les exercices de 1925 et de 1926 accusent respectivement des déclins de 24.4 et de 35.3 p.c. comparativement à 1924, mais ceux de 1927 à 1929 montrent une amélioration générale bien en harmonie avec une plus grande activité commerciale, cette dernière année étant la meilleure d'après-guerre. L'exercice terminé le 31 mars 1930 reflète une légère dépression, et les restrictions depuis août 1930, mentionnées à la page 187, ont été le principal facteur faisant tomber le nombre d'immigrants de 163,288 en 1930 à 88,223 en 1931 et à 25,752 en 1932.

Le nombre de colons venus au Canada de 1867 à 1880 est donné dans le tableau 1, tandis que le tableau 2 est un relevé des immigrants entrés au Canada depuis 1881, avec distinction entre ceux venant du Royaume-Uni, des Etats-Unis et des autres pays.

### 1.—Immigrants venus au Canada en chacune des années civiles, 1867-1880.

(Tiré des rapports du Ministre de l'Agriculture.)

Année.	Nombre.	Année.	Nombre.
1867.....	14,666	1874.....	39,373
1868.....	12,765	1875.....	27,382
1869.....	18,630	1876.....	25,633
1870.....	24,706	1877.....	27,082
1871.....	27,773	1878.....	29,807
1872.....	36,578	1879.....	40,492
1873.....	50,090	1880.....	38,505